

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Dénomination du FIA : BELLINI SECURITE
Codes ISIN : part A : FR0011521996 ; part I : FR0011521814
Société de gestion : A PLUS FINANCE
FIA soumis au droit français

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

BELLINI SECURITE est un fonds d'investissement à vocation générale, investissant jusqu'à 100% dans des OPCVM ou FIA obligataires ou monétaires. Cependant, les OPCVM et FIA monétaires ne dépasseront pas 50% de l'actif du Fonds.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du fonds est de générer une performance annuelle supérieure à 1% net de frais de gestion par le biais d'une gestion totalement discrétionnaire en terme de répartition entre produits de taux et monétaires au travers d'une sélection d'OPCVM ou de FIA obligataires ou monétaires émis en Euro. Cependant, les OPCVM et FIA monétaires ne dépasseront pas 50% de l'actif du Fonds.

Compte tenu de la spécificité des OPCVM ou FIA sélectionnés, aucun indice de référence ne peut être retenu pour servir d'indicateur de référence au FIA. La gestion ne suivra notamment pas de répartition géographique ou sectorielle type, seule la spécificité des gérants sélectionnés induira a posteriori une allocation d'actifs géographique ou sectorielle donnée.

Politique d'investissement :

Pour répondre à son objectif de gestion, l'équipe de gestion intervient de manière active et discrétionnaire ; après une analyse macro et micro économique visant à anticiper les mouvements des taux d'intérêt, le FCP sélectionnera des OPCVM ou FIA qui investiront dans des actifs obligataires de bonne qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion, majoritairement émis par les états membres de la zone européenne, ainsi que dans des titres monétaires et de dépôts, avec une maturité comprise entre un (1) et trois (3) ans.

Le fonds sera composé à 100% d'OPCVM ou de FIA obligataires ou monétaires émis en Euro, sans aucune contrainte sectorielle ou géographique et sans benchmark. Toutefois, le Fonds s'interdit d'investir directement ou indirectement dans la liste noire des pays du Groupe d'Action financière (GAFI).

Le fonds aura la possibilité d'emprunter ponctuellement au maximum 10% de son actif pour assurer une liquidité aux porteurs souhaitant racheter leurs parts, ceci afin de ne pas pénaliser la gestion.

Le gérant n'interviendra pas sur les instruments financiers dérivés.

Les revenus nets de ce FIA sont intégralement capitalisés.

Fréquence des rachats :

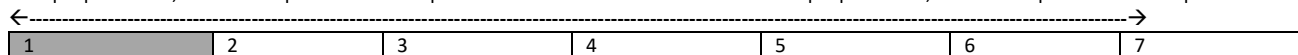
Les demandes de rachat sont reçues à tout moment chez le dépositaire ; elles sont centralisées par le dépositaire chaque mercredi ouvré (j) avant 11h15, exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (j) et réglées à j+3. Il n'y a pas de commission de rachat.

« Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 24 mois qui suivent leur souscription. »

II. PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.



Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ». En effet, les OPCVM ou FIA monétaires ont eu et peuvent toujours avoir des rendements faibles. La valeur liquidative du FIA pourra être structurellement décroissante.

Le FIA présente un risque lié à son exposition aux risques de taux, ce qui explique son classement dans la classe 1 apparaissant ainsi comme la plus pertinente pour matérialiser le degré de risque dans l'échelle de risque de l'indicateur synthétique. La classe 1 de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées.

Les risques non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit, il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FIA.

Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus et peuvent avoir un impact significatif, en cas de survenance, sur la valeur liquidative du FIA.

III. FRAIS

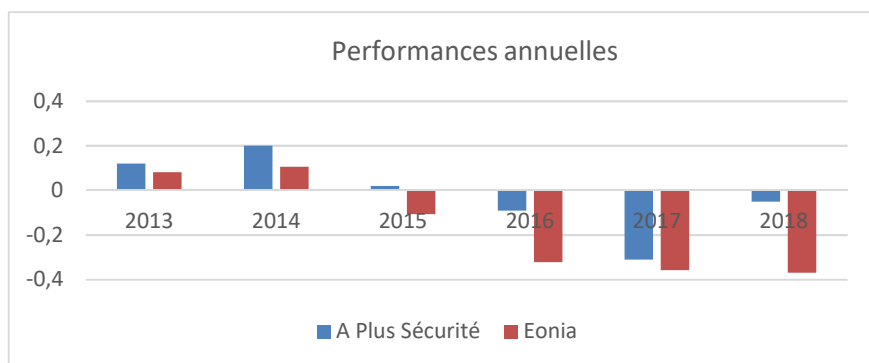
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais prélevés par le fonds avant ou après l'investissement	
Frais d'entrée	Parts A et I NEANT
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	Part A : 0,6 % TTC max Part I : 0,56% TTC en 2018*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Non applicable

* Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais annualisés facturés au FIA en 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 8 et 9 de la section frais du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.amf-france.org et également sur simple demande auprès de la société de gestion.

IV. PERFORMANCES PASSES



Bellini Sécurité (anciennement A Plus Sécurité) a changé de

dénomination, de stratégie d'investissement et de profil rendement/risque en juin 2019.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le calcul des performances est présenté pour la part A et pour la part I.

Les performances sont calculées en Euro, charges incluses.

Le FIA a été créé le 05/08/2013 et agréé par l'AMF le 16/07/2013.

V. INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : ODDO BHF

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA : Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

A PLUS FINANCE, 8, Rue Bellini, 75116 Paris

e-mail : contact@aplusfinance.com

Le prospectus est disponible sur www.amf-france.org.

Sur option du porteur, ces documents peuvent lui être adressés sous forme électronique.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative des parts A et I est calculée chaque mercredi ouvré sur la base des derniers cours connus ; si le jour de valorisation est un jour férié légal en France, elle sera calculée le jour de bourse ouvré précédent. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Fiscalité : Les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation selon votre régime fiscal. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner auprès de son conseil ou de son distributeur à ce sujet.

La responsabilité d'A PLUS FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du

A Plus Finance est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/07/2019.